

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absent : 0
- ayant pris part au vote : 33

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 18 heures 35 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 06 avril 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. GARDE, M. MERLEY, M. MOLET, MME PERROUX, MME CELERIER, M. BAMIERE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

**Etai<sup>ent</sup> absents excusés ayant donné procuration** : MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME SERRET-PEREZ (POUVOIR A MME PERROUX), MME MAURIN (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

**Etai<sup>t</sup> absent** : /

MME GODEAS est élue secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2023/46

**Objet : Convention de partenariat avec l'association « L'Union Festivités ».**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2023 la convention de partenariat avec l'association L'Union festivités.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'association susmentionnée.

#### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver la convention de partenariat,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association susmentionnée.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PÉRE

Publié le 12/04/2023  
Le Maire  
Ivan Navarro

